L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 25 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE TRICORNE

Par Pedro de Alarcon.

(Suite et Fin.)

—C'est vrai, je me suis arrêté.... Continue.

—En ce moment l'ânesse se mit à braire......

—Précisément! Ah! que je suis heureux! Parlé, parle chacune de tes paroles me rend la vie.

—Et ton ânesse répondit à la mienne.

—Oh! oui.... oui.... sois bénie! Il me semble encore les entendre!

—C'étaient Liviana et Penona qui s'étaient reconnues et qui se saluaient comme de bonnes amies, pendant que nous deux ne nous sommes ni salués, ni reconnus.

—N'en dis pas davantage....

—Nous nous sommes si peu reconnus continua la sena Frasquita, que nous nous sommes fait peur l'un à l'autre, et que nous avons fui dans des directions opposées......Tu vois donc que je n'étais pas au moulin! Si tu veux savoir maintenant pourquoi tu as trouvé M. le corrégidor dans ton lit, ôte ces habits que tu portes, qui sont encore humides, et ils te le diront mieux que moi. Sa Seigneurie est tombée dans le canal du moulin, et Garduna l'a déshabillée, puis couchée! Si j'ai ouvert la porte, c'est que j'ai cru que c'était toi qui te noyais et que tu m'appelais.... Quant à la nomination..... Mais je n'ai plus rien à dire pour le moment; lorsque nous serons seuls, je te mettrai au courant de tout cela et d'autres détails dont je ne veux pas parler devant madame.

—Tout ce que dit la sena Frasquita est l'exacte vérité! s'empressa de dire le sieur Juan Lopez, désireux d'obtenir les bonnes grâces de dona Mercédès, car elle avait grand crédit auprès du corrégidor.

—Tout est vrai, ajouta Tonuelo, imitant l'élan de son maître.

—Jusque-là tout est vrai, continua le corrégidor, très heureux que les explications de la Navarraise n'eussent pas été plus loin....

—Ainsi donc tu es innocente! s'écriait l'oncle Lucas, se rendant à l'évidence. Ma Frasquita! ma chère Frasquita! Pardonne-moi mon injustice et laisse-moi t'embrasser!

—Ça, c'est une autre affaire! répondit la meunière se rejetant en arrière. Avant de t'embrasser, j'ai besoin d'entendre tes explications à toi......

—Je vais les donner et pour lui et pour moi, dit dona Mercédès.

—Il y a une heure que je les attends, reprit le corrégidor, cherchant à prendre un air d'assurance.

—Eh bien! je ne les donnerai, continua la corrégidore, en regardant dédaigneusement son mari, que lorsque ces messieurs auront changé d'habits, et même alors ce ne sera qu'à ceux qui méritent de les entendre.

—Allons......allons échanger nos habits,—dit le meunier à don Eugénio. Il était assez content en somme de ne l'avoir pas assassiné, mais il le regardait encore, toutefois, avec une haine bien marquée!

—L'habit de Votre Seigneurie m'étouffe! J'ai été très malheureux tout le temps que je l'ai porté!

—Parce que tu ne le comprends pas!—répondit le corrégidor.—Moi, je suis au contraire désireux de le reprendre pour te faire pendre, toi, et la moitié du genre humain, si les excuses de ma femme ne m'satisfont pas!

La corrégidore, ayant entendu ces paroles tranquillisa l'assemblée par un souffle d'ange.

XXXIII

Le corrégidor et l'oncle Lucas étant sortis dona Mercédès s'assit de nouveau, fit placer la sena Frasquita à ses côtés, et s'adressant aux domestiques qui obstruaient la porte, elle leur dit d'un ton affable:

—Voyons! mes enfants; dites maintenant, sans détour, ce que vous savez de mauvais sur mon compte.

Ils s'avancèrent, et tous voulurent parler en même temps; mais la nourrice, étant la plus familière, leur imposa silence, et prit la parole en ces termes:

—Je vous dirai, sena Frasquita, que nous étions cette nuit, ma maîtresse et moi, auprès des enfants, attendant le maître et disant notre chapelet pour bien employer le temps. Nous savions par Garduna que M. le corrégidor donnait la chasse à des malfaiteurs, et nous ne voulions pas nous coucher avant de l'avoir vu rentrer sain et sauf. Tout à coup, nous entendons marcher dans la chambre voisine, qui est celle de mes maîtres. A demi-mortes de peur, nous allons avec la lumière voir ce qui se passait. Et sainte Vierge du Carmel, en entrant, nous apercevons un homme vêtu comme le maître, mais qui n'était pas lui, puisque c'était votre mari. Il cherchait à se cacher sous le lit. Nous crions au voleur! Un moment après, la pièce était pleine de monde. Les alguazils ont tiré le faux corrégidor de sa cachette. Ma maîtresse, comme tout le monde, avait reconnu l'oncle Lucas. Le voyant avec ces habits, elle craignit qu'il n'eût tué le maître et poussa des cris lamentables....En prison! en prison! disions-nous tous, voleur! assassin! C'étaient encore là les meilleures paroles; aussi l'oncle Lucas était tout penaud, appuyé contre le mur, muet comme une carpe; mais voyant qu'on l'emmenait en prison, il se décida enfin à dire....ce que je vais vous répéter, ce que je ferais peut-être mieux de taire: "Madame, je ne suis ni un voleur ni un assassin; le voleur et l'assassin de votre honneur est maintenant auprès de ma femme...."

—Pauvre Lucas! murmura la sena Frasquita.

—C'est ce que nous avons tous dit: pauvre oncle Lucas! pauvre dame!

—On savait bien déjà que notre maître avait des vues sur vous......

—Assez, nourrice, s'écria sévèrement dona Mercédès.

—Eh bien! laissez-moi donc achever, dit un alguazil, profitant de l'incident pour prendre la parole. L'oncle Lucas nous a joliment trompés, lorsqu'il est entré avec son déguisement et sa manière de marcher, que nous l'avons tous pris pour M. le corrégidor; et, disons-le, il ne venait pas avec de bien bonnes intentions. Heureusement, madame n'était pas encore couchée; sans cela, figurez-vous ce qui serait arrivé....

—Tu n'es qu'un bavard! cria le concierge en se plaçant devant elle. Ecoutez-moi, sena Frasquita; et allons droit au but. Ma maîtresse a fait et a dit ce qu'il lui convenait.... Mais ensuite sa colère se calma, et reportant sa pensée sur le mauvais tour que lui avait joué M. le corrégidor, elle eut pitié de l'oncle Lucas. "Oncle Lucas, lui dit-elle, ne comptez pas que je puisse jamais vous pardonnez votre insolence; mais il importe cependant que votre femme et que mon mari croient qu'ils ont été pris dans leurs propres filets, et qu'on leur a rendu offense pour offense. Je vous associe donc à une vengeance que j'aurai cesser quand je le voudrai." Cette résolution prise, madame et l'oncle Lucas se sont fait la leçon, et pour ma part, j'ai donné à Garduna un tel coup de bâton sur l'échine, qu'il n'oubliera pas de longtemps la nuit de Saint Simon et Saint-Jude.....

Quand le concierge eut achevé sa harangue, il y avait déjà un bon moment que la corrégidore et la meunière se parlaient à l'oreille, s'embrassant à cœur-joie, et ne pouvant contenir leur envie de rire.

Je regrette de ne pouvoir vous répéter ce qu'elles se disaient!....Mais le lecteur le devinera, et, si ce n'est le lecteur, ce sera la lectrice.

XXXIV

Le corrégidor et l'oncle Lucas reparurent dans le salon, vêtus chacun de ses habits.

—Maintenant, c'est à mon tour, dit en entrant don Eugenio de Zuniga.

Et, après avoir frappé le plancher de son bâton pour se donner du courage, il dit avec emphase:

—Ma femme! j'attends que tu t'expliques.

La meunière, pendant ce temps, s'était levée, et, avec une œillade incendiaire, avait pincé l'oncle Lucas à lui faire voir des étoiles en signe de paix.

Le corrégidor qui l'observait ne fut content qu'à demi, et, interpellant de nouveau sa femme, il lui dit avec aigreur:

—Tout le monde s'entend ici, nous deux exceptés. Eclairoissez mes doutes. Je vous l'ordonne comme mari et comme corrégidor!

Et il frappa une seconde fois le plancher de son bâton.

—Ainsi donc vous partez? s'écria dona Mercédès en s'approchant de la sena Frasquita, sans faire le moindre cas de don Eugenio. Eh bien, partez tranquilles, ce scandale n'aura pas de conséquences, je vous le promets. Rosita, éclaire l'oncle Lucas et sena Frasquita, et que le bon Dieu vous accompagne!

—Oh!... non! s'écria don Eugenio s'interposant. Pour ce qui est de l'oncle Lucas, il ne s'en ira pas; j'ordonne qu'on l'arrête jusqu'à ce que je sache toute la vérité.... Holà, alguazils! De par le roi!....

Aucun alguazil n'obéit; tous regardaient dame la corrégidore.

—Laissez le passage libre, décida celle-ci, congédiant tout le monde avec la plus exquise politesse, c'est-à-dire la tête penchée, la jupe relevée du bout de ses doigts, et en faisant une gracieuse révérence.

—Mais moi.... mais toi.... mais nous... continuait à balbutier don Eugenio sans que personne fît attention à lui.

Tout le monde parti, et les époux restés seuls, Mme la corrégidore daigna enfin dire à son mari, de l'air d'une impératrice fulminant sur son ministre tombé l'ordre d'un exil perpétuel en Sibérie:

—Devrais-je vivre mille ans, vous ne saurez jamais ce qui s'est passé cette nuit dans ma chambre. Si vous y eussiez été, comme c'était votre devoir, vous n'auriez besoin de le demander à personne. Pour ce qui me regarde, il n'y a, il n'y aura jamais de raison qui m'oblige à vous satisfaire; parce que je vous méprise de telle sorte, que si vous n'étiez pas le père de mes enfants, je vous quitterais sur l'heure. Bonne nuit, monsieur!

Après ces paroles que don Eugenio écouta sans sourciller, la corrégidore passa dans son cabinet et du cabinet dans sa chambre, fermant toutes les portes derrière elle; et laissant le pauvre homme planté au milieu du salon.

XXXV

Les deux époux allaient à pied, et devant eux marchaient leurs ânesses.

—Dimanche tu iras à confesse, disait la meunière, afin de te faire pardonner tes mauvaises pensées et tes projets criminels de cette nuit.

—C'est très bien dit, répondit le meunier, mais toi, en attendant, fais-moi le plaisir de donner aux pauvres nos matelas, je ne veux pas dormir à la même place que cette vermine!

—Ne prononce pas son nom, Lucas! il vaut mieux parler d'une chose. J'ai une grâce à te demander....

—Parle.

—Veux-tu au printemps prochain aller en pèlerinage?

—Pourquoi?

—Il nous faudrait des enfants, vois-tu.

—Bonne idée! Nous irons si Dieu nous prête vie.

Et, devisant ainsi, ils arrivèrent au moulin au moment où le soleil dorait la cime des montagnes.

Dans l'après-midi, à la grande surprise des deux époux, qui ne s'attendaient pas à ce que les grands personnages les visitassent de nouveau après le scandale de la nuit précédente, il arriva plus de beau monde au moulin que jamais. Le vénérable évêque, plusieurs chanoines, l'avocat, deux prieurs et différentes autres personnes, qu'on sut plus tard avoir été convoquées par Sa Seigneurie Illustrissime, s'assirent sous la treille.

Il ne manquait que le corrégidor.

La réunion étant au complet, monseigneur prit la parole et dit que par cela même qu'il s'était passé certaines choses regrettables dans cette maison, ses chanoines et lui continueraient de la visiter comme auparavant, afin que ni les honnêtes meuniers ni les autres personnes présentes ne pussent être exposés à subir la censure publique; que seul celui par son infâme conduite avait profané une réunion si honnête méritait cette censure. Il exhorta ensuite paternellement la sena Frasquita pour qu'à l'avenir elle fut moins provocante dans ses paroles et ses manières, et qu'elle essayât de couvrir davantage ses bras et ses épaules. Il conseilla à l'oncle Lucas, la circonspection, le désintéressement et la vraie modestie, enfin il termina en donnant à tous sa bénédiction, et ajouta encore que, ne jeûnant pas ce jour-là, il mangerait avec plaisir quelques grappes de raisin.

Tous furent du même avis, et la treille s'en ressentit fortement; au point que le meunier évalua à cinquante livres le raisin consommé.

Ces intéressantes réunions continuèrent près de trois ans encore, jusqu'à ce que, contre toute prévision, les armées de Napoléon fussent entrées en Espagne, et qu'eût commencé la guerre de l'Indépendance.

L'évêque, l'avocat et le pénitencier moururent en l'an VIII, et tous les autres dans les années IX, X, XI et XII, tués par la seule vue des Français, des Polonais, etc., qui fumaient la pipe dans les presbytères au lieu d'entendre dévotement la messe.

Le corrégidor ne reparut plus au moulin; il fut destitué par le maréchal Sébastiani, et mourut dans la prison de Grenade pour n'avoir pas voulu (ceci dit à sa louange) transiger avec la domination étrangère.

Dona Mercédès ne s'est pas remariée; elle a élevé ses enfants. Devenue vieille, elle s'est retirée dans un convent, où elle est morte en odeur de sainteté.

Le sieur Jean Lopez a guerroyé et il est mort de même que son alguazil dans la fameuse bataille de Baza.

Enfin, l'oncle Lucas et la sena Frasquita, bien qu'ils n'aient jamais eu d'enfants, malgré leurs pèlerinages, continuèrent à s'aimer toujours de la même façon. Ils arrivèrent ainsi à un âge très avancé et moururent précisément lorsque éclata la guerre civile dite de Sept Ans, sans que les chapeaux de haute forme, que tout le monde portait déjà, eussent pu leur faire oublier le bon temps....symbolisé par le tricorne.

FIN.

No ..... LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte des fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

CANADA, FRANGEUL, mercredi, 26 septembre.
ST-LAURENT, Lachesnez, mercredi, 3 octobre

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)......$100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.
4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 25 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
22 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 27 Sept, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.
Passage—Cabine......$50.
— Entrepont......25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira de l'extrémité du Nouveau Bassin, au Lac, comme suit:

Les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du train du City Railroad partant, de la rue du Canal, à 8 heures et demie P. M.

Retour: il quittera Madisonville les LUNDIS, à 4 heures et demie A. M., les MARDIS et les VENDREDIS, à 7 heures et demie A. M.

Il se relera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.
Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, Nouveau Bassin.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse, Commis.

Se rattache, à Vicksburg à la ligne Parisot, pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 166 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.
Paquebot régulier des Opelousas.

Departs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BIG SUNFLOWER,
A. P. Trousdale, capitaine, J. B. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
7 sept— No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA.
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & KOONTZ, 31 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas.
R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.
9 sept—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur JOHN H. HANNA, remplaçant le ST. JOHN,
J. P. MCELROY, Capitaine,
J. C. LARGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. G. MELANCON,
No de 32 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques de d'incendie	$38,786 10	
Sur risques de rivières	4,238 97	
Sur risques de mer	5,168 00	
Total des primes	$48,193 07	
En moins—Primes remboursées	667 18	
	$47,525 89	
Profits et pertes	18,123 78	
	$65,649 67	
En moins—Primes non expirées	10,090 34	
Montant net des Primes reçues		$55,559 33

Pertes etc., payées dans la même période:

Sur risques d'incendie	$20,420 65	
Sur risques de rivières	1,002 71	
Sur risques de mer	1,226 27	
Réfaction (rebate)	7,141 05	
Réassurances	2,413 32	
Taxes	2,923 53	
Loyer	1,100 00	
Impressions, annonces, etc.	672 90	
Bureau des Assureurs	1,554 25	
Dépenses etc., moins intérêt	4,664 55	
		$43,124 23
Bénéfice net		$12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	7,822 60
Actions de Banques et autres actions	56,721 05
Propriétés foncières	13,941 96
Billets garantis	8,694 98
Billets garantis par hypothèque	13,015 16
Effets à recevoir à courte échéance	8,108 19
Meubles de bureau et autres installations	2,879 13
Compte suspendu	1,711 40
En caisse	9,630 98
Total de l'actif	$122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire
Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes—dividende qui sera payé à dater du 6 août 1877.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
1 juillet—1 m.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Hannover...	12 sept,	environ 14 oct.
Frankfurt...	10 oct.	" 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;
Chambre......$150 en or. Entrepont......$35, n or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or. Entrepont....$15 en

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans;

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
19 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.
4déc—

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents. Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6	heures	A. M.	7¼	heures	A. M.
8	heures	A. M.	9	heures	A. M.
10	heures	A. M.	11¼	heures	A. M.
Midi		M.	1¼	heures	P. M.
2	heures	P. M.	3¼	heures	P. M.
4	heures	P. M.	5¼	heures	P. M.
6	heures	P. M.	7¼	heures	P. M.

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les heures à partir de 2 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gratilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er Avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès......7:45 A. M.	Exprès......9.00 A. M.
Exprès......6:50 P. M.	Exprès......9:30 P. M.
Train d'agrément (samedi seulement)3:15 P. M.	Train d'agrément (lundi seulement)9:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON,
21 nov Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express......7:45 A. M.	Express......9:00 A. M.
Express......6:50 P. M.	Express......9:30 P. M.
Coast Train (Saturday only)......3:15 P. M.	Coast Train (Monday only)......9:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...5:30 P M	Express No 2...10:30 A M
Express No 3...6:1 1A M	Express No 4...8:15 P M

Les Nos 1 et 4 partent tous les jours; les Nos 3 et 4 tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement pour New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 9 h 50 P M, le dimanche, et à 9 h 20 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous la City Hotel

A. D. SHELDON, Agent,
J. C. FROST, V. P. & D. G. 14 jv. 76

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4...8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at Duquoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:20 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V. P & G. M. 1a'y 14 76

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux peuvent être faits pour des marchandises expédiées pour ces points à l'avance, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation", seront accordés à ceux qui expédient une certaine quantité de fret.

Avis que le fret sera promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures; le fret reçu après cette heure partira par le train suivant.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant.—1 cent par once ou fraction d'once.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne, Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 ct : le numéro.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875			$2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotit			1,704
" " " pour initiations			18
" " " pour intérêts sur les dépôts			122 14
			$4,623 25

—Déboursements dans la même période.—

Secours aux malades	$ 311		
Salaire du portier	22 50		
Frais d'impression	53		
Commission du percepteur	189		
Comptes de gaz, &c			
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$599 67		
Et un depuis	557 53	1,157	1,72 7
En caisse actuellement			$2,896 59

Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts		$10,418 25	
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$640		
Pour le mobilier	356 55		
" impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c	928 91		
	1,925 56	10,418 25	2,896 5
Payé pour secours aux malades	738		
Payé à la mort de membres	4,859 20	7,522 76	
		$2,896 59	

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875	54
Admis depuis lors	3
	57 membres
Démissionnaires	5
Morts	
Expulsé	1 7.
Actuellement sur la liste	50 membres

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président.
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SÈRE,
PAUL BLANC,
J. K. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. K. FORSTALL,
L. CUCULLU.
Comité d'administration.
18juin—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875			$1,781 87
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875			3,845
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$4,480 85	
Recompte billets payés avant l'échéance		88 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière			
Bénéfice net			
		$7,187 95	$7,187
Actif			
Billets abies annuellement garanti par première hypothèque et privilège de vendeur			$94,985 77
Propriétés foncières			2,489 23
Comptant: A la banque nationale de l'Etat		$1,861 61	
Currency des Etats-Unis		144 23	1,819 87
Effets à recevoir			7 160 15
Divers débiteurs			590 77
Installations			1,000 00
Intérêt courant			285 76
			108,171
Actions payées en plein			73,150 00
Actions payées en partie			3,792 25
Scrip			4,526 00
Dividende No 1 non-réclamé			127 25
Effets à payer			644 00
Divers créanciers			662 79
Surplus de l'actif			15,479	108,171

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR.
11 oct—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale:

Primes reçues	$152,132
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$46,056 29
Réassurances, réfaction (rebate), dépenses, etc	
	134,361
	$3,114
Total de l'Actif	$276,323

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	G. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	E. Sieg,
	B. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scharck,	H. Hicks,	S. I. Nasits,
J. H. Schwars,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwars,	M. Frank,	F. Rickerts
K. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Rader,
E. Wildermann.		

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$407,958 50
Pertes, dépenses, taxes, etc	$277,207 94	
Réserve, $19,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$71,203 09
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir		$298,599 78
En caisse et primes en devoir recouvrement		186,696 43
		$585,296 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALOUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. K. CRAIG,
O. MORRIS.	SAM'L L. BOYD,

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 23 octobre 1872.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:

En caisse		$225 15
En banque		900 00
Reconnaissances:		
Un billet dû à la Société	$24 00	
Quotités dues jusqu'au 1er avril	30 00	
Propriété du tombeau et immeubles	450 00	$680 00
Total		$1,785 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs 20
—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL BOQUES.
Vice-Président—M. PIZZINI.
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE.
Assistant-secrétaire—LEON PETIT.
Trésorier—M. VANDERBANK.
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant aux statuts et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président au Café du Commerce.

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,063 51	
Primes maritimes	29,315 95	
Primes de rivières	81,924 35	
		$299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		28,228 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,336 60	
Pertes maritimes	7,235 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
	$100,121 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de anticipation, etc.	$51,892 58	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,786 72	
	$40,125 86	$140,247 07
Profits bruts		$87,978 0

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 38	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 32	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	63,846 71	
		$138,400 86
Bons de ville		72,055 00
Actions de banque et autres		73,415 62
Propriétés foncières		129,544 85
Primes en voie de collection et suspense account		32,415 94
Total de l'actif		$561,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno K. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company,

37......Rue Carondelet......37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$329,593 60	
Sur risques de rivières	200,950 23	
Sur risques de mer	37,223 31	$567,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,330 00	
Primes remboursées	9,487 27	98,815 2
Montant net des primes		$468,951 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$109,227 27	
" " de rivières	104,669	
" " de mer	$4,706 97	570 73
Réassurance	21,194 03	
Réfaction (rebate)	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans	5,923 60	
Dépenses générales brutes	23,849 44	356,412 27
Balance		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,603 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,082 45
Comptes en voie de recouvrement	21,114 11
Effets à recevoir, en garanties	$465,387 80
Effets à recevoir pour primes	28 013 79
Actions de banque et autres actions	202,028 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons	142,162 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons of the Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,600 00
Propriétés foncières	77,010 21
Total	$1,282,908 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($339,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président
JOHN CHAFFE, vice-président
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. L. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	R. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scharck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$914,797 16	
Propriétés foncières (valeur actuelle)	347,677 64	
Dette suspendue (valeur actuelle)	165,216 64	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)	120,000 00	
Autres bons et actions	41,424 94	
Département des actions hypothécaires	776,230 15	
Change étranger et change américain	$222,242 73	
Monnaie courante et espèces	506,341 41	
	1,121,584 1	
		$3,489,196 66

PASSIF

Dû aux déposants	$1,841,229 29	
Dû à des banques et à des banquiers	181,255 53	
Dividendes non payés	214 00	
	1,332,698 8	
Profits et pertes	$166,691 64	
Capital	1,500,000 00	
	$1,666,691 64	
		$3,489,196 46

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque Nationale de l'Etat, au No 32 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
J. B. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	E. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Lewis A. Wiltz,
J. B. Hood,	A. J. Gasilla,
Adam Thomson,	W. B. Lyman,
Sam Chaff.	E. G. Palmer.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 64 Exchange Alley to new office, between Bienville and Custom house streets to No 56, same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. VINSONNEAU,
No 56 Exchange Alley.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,962 06	
Reçu pour primes de rivière	97,889 15	
Reçu pour primes de mer	13,694 65	
Primes non expirées le 31 août 1875	42,620 00	
		$226,157
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1876	60,000 00	
Primes remboursées	2,871 28	
		62,871 28
Montant net des primes		$162,286
En moins:		
Pertes par le feu	$22,132 57	
Pertes sur les rivières	25,840 06	
Pertes sur mer	2,525 78	
Pertes non encore réglées	5,000 00	
		$55,498 31
Réassurances	16,596 90	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	8,879 56	
Taxes et licences	6,000 00	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	20,187 25	
Profits et Pertes	5,462 77	
	86,625 83	
En moins—l'intérêt	$4,969 89	$81,656 94	$57,154 76
Bénéfice net			$99,131 83

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie		$45,366 37
En caisse		14,377 06
Primes en voie de recouvrement		12,565 37
Placé en actions de banques. Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	$73,203 78	
En moins-la baisse des valeurs	15,000 00	58,203 78
Propriétés foncières		5,000 00
Billets par actions		101,996 86
Total		$239,118 13

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nlle-Orléans,

Juré, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle, 29 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 2 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,686 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. F. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullian,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. K. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.
	J. Davidson Hill.

1er octobre—1m

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		1366 98½	
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs		219 00	
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		8743 18	
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1876 au 30 sept 1876		1229 74	
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes		112 94	
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	5002 80		
Escompte de billets payés avant l'échéance	965 00		
Intérêt déduit du cout de propriétés saisies par la Société	2415 34		
Montant déduit d'installation	500 00		
Commission	100 00		
Terrain No 8, montant perdu sur la vente	160 00		
do No 4,	312 35		
Propriété foncière No 1, do	222 00		
do 5, do	122 43		
do 6, do	560 66		
do 10, do	1009 28		
do 11, do	244 29½		
do 12, do	123 65		
Annotation du contrat No 55 au bureau des hypothèques	3 00		
	2237 17½		
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé	1728 77½		
	14670 94½	14670 94½	

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur	95961 0¼
Encaisse: Propriétés foncières	6644 79
Balance en banque	22 73
Monnaie courante des Etats-Unis	426 75
Divers débiteurs	470 46
Installations	392 21
	500 00	44690 38¼

PASSIF

Actions payées en plein	38000 00
Scrip	2170 00
Dividende non réclamé	72 05
Effets payables	337 60
Divers créanciers	793 98
Surplus de l'actif	3612 77½	44490 38¼

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.
17 oct—1m Mar18

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$313,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,435

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	F. J. Gasquet.

Mr. le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 18 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES.
Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme		$1,048,025 44
Prêts sur demande		219,610 57
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et valeurs		114,361 87
Change domestique et étranger		513,570 68
Immeubles		141,583 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent		2,250 00
Monnaie de papier	$679,018 90	
Espèces	37,212 38	
Chèques sur les autres banques	301,282 36	$1,017,533 64
		$3,106,990 45

PASSIF.

Capital actions	$650,000 00
Fonds d'excédant	25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent	44,282 12
Billets en circulation	45,000 00
Dividendes impayés	2,087 98
Dû aux déposants	$1,987,975 74
Dû à des Banques et à des banquiers éloignés	146,604 50—$2,134,579 94
	$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. FUY, Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104......CANAL STREET......104

1877. 14th ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk		$361,296
On Marine Risks		24,473
On River Risks		25,697
Total Premiums		411,449
Less Unearned Premiums		118,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$293334 82
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,867 98	
On Marine Risks	17,052 50	
On River Risks	3,596 77	
Taxes and expenses, less int'rst	28,693 38	
Reinsurances and return Premiums	16,104 03	183,314 66
Profit		$110,020 16

The Company have the following assets—

Real Estate	$239,079 49
City Bonds	116,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	169,235 56
Notes secured by mortgage	214,942 06
Notes secured by pledge	42,307
Bills receivable	75,164
Premium in course of collection	49,087
Cash on hand	77,007
	1,028,344 23

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$328,946 09	
Primes sur les risques de mer	62,479 75	
Primes sur les risques de rivières	29,696 33	
Total des Primes	$421,118 77	
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$107,978 00	
Primes remboursées	1,292 62	
	109,270	
Primes nettes acquises		$311,84
A ajouter:		
Intérêts	9,485 51	
Profits et pertes	6,076 09	
		15,561
		7,407 58
Pertes payées		
Sur les risques du feu	$97,741 74	
Sur les risques de mer	22,063 25	
Sur les risques de rivière	10,896 19	
Pertes en litige	3,145 34	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	45,465 82	
		152,312 44
Réassurances	15,066 2	
Réfaction (rebate)	26,342 5	
Commissions d'agences	25,391	
Dépenses d'agences	4,505 01	
Taxes et licenses	7,857 55	
Dépenses de bureau	27,004 59	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.	8,829 61	
		296,309
Bénéfice net		$22,098

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$47,587
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	22,078
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	21,85
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Assoc. un $26,363 94, évalués à	25,397
Effets à recevoir pour primes	
Prêts sur hypothèques	123,924
Prêts sur nantissements	14,906
Effets à recevoir	17,210
Bons	58,812
Actions	26,137
Primes en voie de recouvrement	42,014
Propriétés foncières	47,505
Dû par divers	6,454
Bons des Etats-Unis	19,926
Total	$522,817

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$295,650 00
Effets à payer	18,668 66
Dividendes non réclamés	1,802 50
Primes sur risques non expirés	107,978 05
Pertes non réglées	51,511 16
Dû à divers	5,817 35
Fonds de réserve	18,694 05 — 500,21
Surplus	$22,098 0

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans,

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Publ

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la et à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:	
Primes d'incendie	$70,980 15
Primes de rivières	11,082 36
Primes de mer	5,972 45
	$88,035 97
Moins primes rendues	751 96
	$87,283
Pertes payées pendant l'année:	
Pertes de feu	$33,029 62
Pertes de rivières	7,190 64
Pertes maritimes	8,575 49
	$48,795 75
Réassurances	2,507 54
Loyer	1,500 00
Taxes	910 00
Escompte (Rebate)	8,977 28
Dépenses, moins escompte et intérêt	10,786 82
Réserve pour risques non terminés	15,000 00
	$88,577 50

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par nantissement	$9,962 27
Prêts garantis par hypothèque	15,850 00
Billets à recevoir pour primes	5,929 28
Stock, bons et autres effets	144,071 74
Propriété foncière	11,967 20
Primes en voie de collection	16,407 06
Argent en caisse	9,524 95
	$214,202 70

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire,

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans,
Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. E. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SAEFY,
	A. CHIAPELLA.

14mai—4sem, 11 p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil de Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Peursine et A. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John I. Adams, J. C. Morris, Andrew Stewart Adam Thomson ont été élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président par intérim.

Les directeurs est maintenant composé comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH,
	ADAM THOMSON.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, Publishers.

OFFICE—No. 73 CHARTRES

TERMS

Rates of subscription: daily, per annum, $16; half-yearly, $8; quarterly, $4.

Price of the Paper—5 cents per copy.

Weekly—Per annum, $3; half-yearly, $1.50.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commander.
Will leave her wharf, foot of Toulouse,
Thursday, Sept. 27, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3¼ per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through bills of lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
my 1—1y 41 Carondelet street.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$188,063 51	
Marine premiums	29,315 95	
River premiums	81,924 35	
		$299,308
Earned premiums, less re-insurance and return premiums		228,228
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$67,335 60	
Marine losses	7,235 41	
River losses	25,510 20	
	$100,121 21	
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc.	11786 72	
	$40,125 86	$140,247 07
Gross profits		$87,978 0

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable	$68,648 38	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 32	
		124,591 70
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	63,846 71	
		138,400 86
City Bonds		72,055 00
Bank and other Stocks		73,415 62
Real Estate		129,544 85
Premiums in Course of collection and Suspense Account		32,415 94
Total asset		$561,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT. in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. K. King,	Henry M. Preston,
	J. J. Irby.

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums	$[illegible]
Marine premiums	[illegible]
River premiums	[illegible]
Total amount of premiums	[illegible]
Less unearned and return premiums	[illegible]
Net earned premiums	[illegible]
Add interest and discount	[illegible]
Deduct—	
Fire losses	$99,652 74
Marine losses	6,162 [illegible]
River losses	24,748 66
Net losses	[illegible]
Reinsurances	$15,857 08
Rebate	45,452 15
Board of Underwriters, general expenses, state and city taxes	52,520 39
	117,[illegible]
	$304,272 09
Reserve for unsettled claims	25,000 00
Net profits for 1876	[illegible]

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value

Real estate	$11[illegible]
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	152,[illegible]
Bills receivable (premiums)	11,[illegible]
First mortgage notes and pledge notes	19,[illegible]
Cash in bank	26,[illegible]
Premiums in course of collection	67,[illegible]
Amounts due by insurance companies	5,[illegible]
	$574,41[illegible]

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL.
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17 day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday in February next.

J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877.

DIRECTORS

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schrieber,	J. Tuyes.

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 1 mars 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$774,241
Actions, bons et hypothèques		225,104
Propriétés foncières		52,000 00
Caveaux des safe deposits		50,000 00
Dépenses et taxes payées		6,220 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,740 71
Change américain		84,663 82
Echange pour le Clearing House	$61,594 23	
Or	11,154 50	
Papier-monnaie	152,111 50	224,860 23
		1,411,045 08

PASSIF.

Capital nouveau	$350,000	
do ancien	150,000	500,000 00
Surplus		10,000 00
Bénéfices non-partagés		36,842 20
Dû à des banques et des banquiers éloignés		97,9[illegible]
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)		$65,592
do (département des épargnes)		[illegible]
Certificats dits time certificates		[illegible]

J ..... certifie que le tableau ci-dessus est exact.
..... WALTON,
Caissier.